



REPUBLIQUE
TUNISIENNE



FONDS DE RECHERCHE SUR L'EXTREMISME VIOLENT

Appel à propositions 2023 pour le financement de projets de recherche dans le domaine de l'extrémisme violent

Lignes directrices à l'intention des demandeur·euse·s

Référence : <Appel à propositions PNUD/Tarabot/02/2023>

Date limite de soumission des propositions : **22 octobre 2023**



Table des matières

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
<i>Contexte</i>	3
<i>Justification</i>	4
II. THÉMATIQUES DE RECHERCHE CONCERNÉES.....	5
III. RÉSULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS	6
<i>Produits attendus</i>	6
<i>Suivi et évaluation des projets de recherche retenus</i>	7
<i>Propriété intellectuelle</i>	7
IV. MODALITÉS DE FINANCEMENT.....	8
<i>Zone Géographique</i>	8
<i>Montant des subventions</i>	8
<i>Durée</i>	8
V. CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	8
<i>Éligibilité des demandeur-euse-s</i>	8
<i>Éligibilité du projet de recherche</i>	9
<i>Éligibilité des coûts</i>	10
VI. CONSTITUTION ET DÉPÔT DES DOSSIERS	10
<i>Constitution des dossiers</i>	10
<i>Questions de clarification</i>	11
<i>Dépôt du formulaire complet de demande</i>	11
VII. PROCESSUS DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DES DOSSIERS.....	11
<i>Étape 1 : Ouverture, vérification administrative et contrôle de l'éligibilité</i>	11
<i>Étape 2 : Evaluation technique des demandes</i>	12
<i>Étape 3 : Sélection finale</i>	13
<i>Étape 4 : Notification de la décision</i>	13
<i>Étape 5 : Cérémonie de signature et de lancement des projets de recherche</i>	13

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Contexte

La persistance des facteurs favorisant l'extrémisme violent en Tunisie continue de poser un risque latent pour la sécurité publique, le processus politique ainsi que la relance économique post-COVID-19. Le déclin de la menace sécuritaire permet toutefois d'envisager une intervention de l'Etat au-delà d'une dimension strictement répressive pour prioriser des solutions préventives complémentaires des efforts de lutte contre le terrorisme.

La connaissance des facteurs favorisant l'extrémisme violent en Tunisie s'est améliorée depuis 2016, mais les conditions propices à un débat public constructif consacré à ces questions ne sont pas réunies. En l'absence de définitions claires et consensuelles des phénomènes, le domaine de la prévention et de la répression de l'extrémisme violent fait face à des ambiguïtés récurrentes. La prépondérance de la réponse sécuritaire, le manque d'adaptation au contexte tunisien, la critique de l'efficacité des politiques de prévention et/ou l'absence d'évaluations fondées sur des données factuelles constituent plusieurs entraves au développement de la confiance dans les programmes de prévention et répression de l'extrémisme violent.

La communauté scientifique a le potentiel de répondre à ces difficultés, mais son inclusion dans les espaces de décision et d'élaboration des programmes de prévention et répression de l'extrémisme violent reste limitée. La recherche dans ce domaine spécifique se heurte à plusieurs contraintes ; en termes d'orientation (rareté des financements, manque de laboratoires, d'unités de recherche et/ou d'encadrant-e-s spécialisé-e-s, etc.), d'accès aux ressources documentaires et aux données de terrain, de dynamique d'échanges scientifiques, ou encore de valorisation et de publication des recherches.

Par la suite, la conception de politiques publiques et de programmes ne repose pas sur une compréhension commune des défis liés à l'extrémisme violent et fondés sur des éléments factuels et prenant en comptes les spécificités du contexte et les questions de genre.

De 2016 à 2023, la première *Stratégie Nationale de Lutte Contre l'Extrémisme et le Terrorisme* (SNLCET) a consacré une approche holistique de la lutte et de la prévention de l'extrémisme violent (PEV) basée sur quatre piliers (prévention ; protection ; poursuite ; réponse) et la création de la *Commission Nationale de Lutte Contre le Terrorisme* (CNLCT) qui a joué un rôle clé dans la mise en œuvre de la dite stratégie en partenariat avec les différents ministères représentés au sein de la CNLCT.

De par sa mission, la CNLCT est appelée à contribuer au développement de recherches et d'études contribuant à la compréhension du phénomène et à l'actualisation de la législation antiterroriste afin d'exécuter les politiques publiques nationales en alignement avec la SNLCET.

Le projet TARABOT du PNUD accompagne le développement organisationnel de la CNLCT et contribue au renforcement de ses capacités dans la programmation stratégique et le suivi systématique de la mise en œuvre de la SNLCET, y compris à travers la production et la valorisation de connaissances basées sur des preuves scientifiques et spécifiques au contexte tunisien.

Justification

Dans ce contexte, la CNLCT, le *ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique* (MESRS - Direction Générale de la Recherche Scientifique) et le PNUD ont initié une collaboration en 2019 pour la mise en place d'un **fonds de recherche visant à favoriser une compréhension partagée des concepts liés à l'extrémisme violent et aux stratégies de prévention pertinentes**.

Durant la première phase, quatre équipes réunissant 16 chercheur·euse·s ont bénéficié d'un appui financier pour la conduite de leurs recherches, débouchant sur la production d'articles scientifiques.

Une révision du cadre de gestion du fonds a été effectuée pour en recentrer les priorités autour des services d'appui à la recherche qui pourraient bénéficier aux jeunes chercheur·euse·s. La deuxième phase, sujet de cet appel, sera réalisée avec **le Centre d'études et de recherches économiques et sociales (CERES)**.

A ce titre, le fonds de recherche vise les sous-objectifs suivants :

- Renforcer la connaissance des dynamiques sociales, culturelles, économiques et politiques qui peuvent alimenter l'extrémisme violent, sur la base de données empiriques contextuelles et vérifiées ;
- Identifier et valoriser les approches innovantes d'interventions préventives qui soient pertinentes au contexte tunisien, basées sur des réponses de développement et de promotion des droits humains et qui promeuvent des stratégies inclusives et collaboratives ;
- Accompagner la structuration d'une communauté d'expert·e·s, réunissant chercheur·euse·s et praticien·ne·s du domaine de la PEV, autour d'un cadre d'échange.

Au terme du parcours d'accompagnement de 12 mois, les jeunes chercheur·euse·s devront produire :

- Un **article scientifique**, qu'ils/elles seront libres de soumettre à des revues/journaux pour un *peer review* en prévision d'une publication (après validation du comité technique).
- Une **note d'orientation politique** ("*Policy Brief*") adressée au comité technique du fonds qui décidera de sa publication.
- Une **proposition de communication** (note synthétique et présentation power point) pour un panel (colloque), qui sera documentée dans des actes de colloque publiés par le partenaire d'exécution.

Le fonds privilégie l'appui à des projets de recherche qui adoptent une approche participative de recherche-action, en partenariat avec les institutions publiques (nationales, régionales, locales) et/ou la société civile ; qui proposent des solutions innovantes, et ; qui s'efforcent de proposer des stratégies d'action ou de plaidoyer utiles à la prévention de l'extrémisme violent. Sur cette base, la CNLCT, le MESRS et le PNUD lancent un appel à propositions en septembre 2023 dédié à la sélection et à l'appui d'un premier lot de 5 projets de recherche sur l'extrémisme violent.

II. THEMATIQUES DE RECHERCHE CONCERNEES

Les projets de recherche soumis devront correspondre aux domaines et thématiques de recherche prioritaires suivants :

Domaines de recherche	Thématiques de recherche indicatives
Etudes de cas spécifiques sur les formes et vecteurs de l'extrémisme violent	<ul style="list-style-type: none"> • Représentations sociales et reconfigurations des formes d'extrémisme violent spécifiques à la Tunisie ; • Reconstructions biographiques de parcours individuels de radicalisation menant à la violence ; • Résonnances des discours extrémistes violents avec l'évolution des tendances dans la société tunisienne ; • Spécificités territoriales des manifestations et facteurs de l'extrémisme violent (exemples : localités spécifiques en milieu urbain ou rural ; zones frontalières/transfrontalières ; dynamiques régionales ; espaces numériques ; réseaux sociaux). <p><i>Remarque : les sujets de recherche dans une ou plusieurs de ces thématiques pourront intégrer une démarche comparative entre plusieurs études de cas.</i></p>
Evaluation d'interventions de prévention de l'extrémisme violent (PEV)	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des stratégies des acteurs associatifs, privés et étatiques en matière de PEV ; • Recherche-action sur des programmes de PEV par l'éducation (formelle et/ou informelle) ; • Recherche-action sur des programmes de PEV par l'éducation religieuse ; • Recherche-action sur des programmes de PEV par l'art, la culture et/ou le sport.
Désengagement, réhabilitation et réinsertion	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche-action sur des interventions de désengagement, réhabilitation et réinsertion ciblant d'ancien-ne-s détenu-e-s dans le cadre d'infractions à caractère terroriste ; • Evaluation de l'impact des programmes de réinsertion des détenu-e-s de droit commun sur la PEV ; • Mesure de la perception par l'opinion publique, les communautés d'accueil et/ou les victimes de terrorisme de la réinsertion d'ancien-ne-s volontaires extrémistes violent-e-s. revenant de l'étranger.
Processus de socialisation et violence	<ul style="list-style-type: none"> • Sources et formes de violence dans les institutions formelles et informelles de socialisation (famille, école, sport, etc.) ; • Relations de genre, socialisations et identités masculines en relation avec la violence ; • Diffusion de discours de promotion de l'extrémisme violent en ligne et sur les réseaux sociaux ; • Processus itératifs entre discours de haine en ligne et préjudices réels, hors ligne, en termes de violences et cohésion sociale.

Sont encouragés les de projets de recherche qui :

- Démontrent un potentiel d'utilité pratique pour appuyer les stratégies de prévention de l'extrémisme violent ;
- Associent un ou plusieurs partenaires publics, privés et/ou de la société civile. Le comité technique du fonds de recherche (MESRS, CNLCT et PNUD) pourra faciliter le partenariat avec les institutions publiques ;
- Prennent en compte la dimension genre de manière transversale aux thématiques de recherche susmentionnées ;
- Reposent sur une analyse sensible aux risques, notamment à travers des mesures de prévention et/ou de mitigation du potentiel de stigmatisation des sujets de recherche ainsi que le respect du principe de « Ne pas nuire » (Do No Harm) ;
- Intègrent une approche pluridisciplinaire dans le traitement de la problématique de recherche.

III. RESULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS

Produits attendus

Les projets de recherche sélectionnés viseront la production finale d' **articles scientifiques (15.000 mots maximum)** qui permettent de soutenir la conception de stratégies d'action et de plaider utiles à l'action publique. Les articles de recherche ainsi produits devront offrir une perspective équilibrée et une distanciation scientifique sur des enjeux sociaux, ainsi que s'inscrire dans une démarche de valorisation de la recherche permettant une compréhension par le grand public des résultats d'études. Afin de s'assurer de la valorisation des résultats de recherche et de leur utilisation pour la définition de stratégies de PEV, les chercheur·euse·s seront aussi amené·e·s à produire une **note d'orientation politique ('Policy Brief')** avec des recommandations claires, spécifiques et concrètes, une **note synthétique** et un **support de communication** (par exemple une présentation Power Point) qui sera utilisé pour partager les résultats de la recherche lors d'un colloque final.

Lors de la phase de lancement, les demandeur·euse·s, le comité scientifique et le comité technique du fonds de recherche réaliseront ensemble une revue du plan d'action aboutissant à la production du **projet de recherche définitif et validé**. Au cours de la réalisation de leurs projets de recherche, les bénéficiaires du fonds devront produire un **rapport d'avancement** sur le progrès de leur plan de travail, selon le format préparé par le PNUD et mis à leur disposition.

Tableau récapitulatif des livrables :

Livrable	Avancement de la réalisation	Tranche de financement
• Projet de recherche	1 mois	60%
• Rapport d'avancement	6 mois	20%
• Article final • Note d'orientation politique • Proposition de communication (note synthétique et PPT)	12 mois	20%

Le paiement se fera en trois tranches, après évaluation et certification par le comité de pilotage que les activités relatives à chaque livrable (telles que listées ci-dessus), ont été réalisées de manière satisfaisante et dans les délais impartis, et que les pièces justificatives des dépenses ont été remises. En outre, le paiement de la dernière tranche sera réalisé après validation scientifique de la version finale de l'article de recherche.

Les livrables (projet de recherche, rapports d'avancement, article final, note d'orientation politique et proposition de communication) seront rédigés en français ou en arabe et soumis par **e-mail** sous format Word au PNUD. En outre, les produits finaux (article et note d'orientation politique) seront par la suite traduits en français, en arabe et en anglais pour faciliter la diffusion des connaissances à l'international.

Les bénéficiaires du fonds de recherche seront les seul-e-s garants de la qualité technique de leur travail et de la réalisation dans les délais impartis des livrables assignés.

Suivi et évaluation des projets de recherche retenus

Les bénéficiaires du fonds de recherche travailleront en étroite collaboration avec le comité de pilotage du fonds de recherche (le PNUD, la Direction générale de la recherche scientifique du MESRS, la CNLCT et le CERES) et d'un comité scientifique indépendant. A ce titre, ils seront tenus de participer aux activités d'encadrement et formation organisés par le CERES et à des **réunions de briefing périodiques** pour suivre les progrès du plan de travail de leurs projets de recherche.

Une **revue de l'état d'avancement** de chaque projet de recherche sera formellement organisée pour discuter et valider le rapport d'avancement. Cette revue vise à faciliter le suivi du cheminement des chercheur-euse-s dans leur projet, à soulever les défis et difficultés rencontrés, et à proposer des mesures d'ajustement pour le plan de travail et la méthodologie scientifique.

La **validation scientifique** des produits finaux pour publication sera assurée en suivant un **processus d'évaluation par les pairs**. Un comité de lecture réunissant des membres du comité scientifique, des représentant-e-s de la Direction générale de la recherche scientifique, de la CNLCT, du CERES, et du PNUD jugeront de manière critique les travaux produits.

En outre, un **colloque/atelier de clôture** sera organisé pour ouvrir le débat et favoriser les échanges autour des résultats des projets de recherche, avec une communauté d'expert-e-s (chercheur-euse-s et praticien-ne-s) de la prévention de l'extrémisme violent.

Propriété intellectuelle

Les produits des projets de recherche seront la propriété du PNUD. Néanmoins, l'usage des produits sera libre et illimité pour les auteur-ric-e-s et pour la CNLCT ; les bénéficiaires du fonds de recherche pourront publier les articles finaux après approbation du comité de pilotage, et ce à des fins non commerciales et non lucratives.

IV. MODALITES DE FINANCEMENT

Zone Géographique

L'appui financier proposé par le PNUD dans le cadre du présent appel à propositions s'adresse à des projets de recherche qui seront réalisés sur tout le **territoire national tunisien**. L'évaluation des propositions encouragera la sélection de projets de recherche qui s'attachent aussi aux dynamiques et aux phénomènes régionaux et transnationaux.

Montant des subventions

L'appui financier alloué dans le cadre du présent appel à propositions est plafonné à **24.000 TND** par projet de recherche.

Les dépenses suivantes seront prises en charge par le CERES :

- Rémunération des chercheur·euse·s ;
- Aménagement et mise à disposition des chercheur·euse·s d'un espace de travail ;
- Mise à disposition des chercheur·euse·s des ressources documentaires pertinentes.

L'appui du PNUD doit couvrir **100% du coût total du projet**.

Le PNUD se réserve la possibilité de réduire et de ne pas attribuer tous les fonds demandés lors de la réponse à l'appel à propositions ainsi que les fonds validés lors de la sélection dans le cas où le taux d'avancement du plan de travail, le partage des justificatifs de dépense et la qualité des livrables ne correspondent pas aux critères de qualité du PNUD.

Durée

La durée du projet de recherche doit être de **12 mois**, rédaction comprise.

V. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Eligibilité des demandeur·euse·s

Le/la demandeur·euse (chercheur·euse) doit satisfaire impérativement les conditions suivantes pour pouvoir prétendre à une subvention :

- Être un·e chercheur·euse rattaché·e à une institution publique de recherche ou d'enseignement supérieur (doctorant·e, ou chercheur·euse postdoctoral·e) ;
- ou
- Être un·e chercheur·euse·s indépendant·e (docteur·esse).

La candidature des **jeunes chercheur·euse·s** est fortement recommandée et sera priorisée lors de l'évaluation des candidatures. Spécifiquement les bénéficiaires ciblés par le fonds de recherche sur l'extrémisme sont des **jeunes chercheur·euse·s tunisien·ne·s, résidents en Tunisie** doctorant·e·s ou (aspirant·e·s) chercheur·e·s postdoctoraux :

- **Doctorant·e** – Chercheur·euse en formation doctorale et rattaché·e à un établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche scientifique en Tunisie. Leur thèse de doctorat devra porter sur une thématique de recherche pertinente à la PEV.
- **Aspirant·e postdoc** – Chercheur·euse ayant validé avec succès un cycle d'études doctorales mais n'est rattaché·e ni à un établissement d'enseignement supérieur, ni à un établissement (laboratoire ou unité) de recherche scientifique.
- **Chercheur·euse postdoctoral·e** – Chercheur·euse contractuel·le rattaché·e à un laboratoire ou une unité de recherche en Tunisie. Ses travaux de recherche en cours devront porter sur une thématique de recherche pertinente à la PEV.

Il n'y a pas de limite d'âge pour bénéficier du fonds de recherche ; les chercheur·euse·s doivent cependant être inscrit·e en thèse de doctorat ou l'avoir validée pas plus de 5 ans avant la soumission de leur candidature au fonds.

La **collaboration des chercheur·euse·s avec des institutions publiques** et/ou des partenaires socio-économiques (organisations de la société civile et/ou ONGs internationales avec une présence physique en Tunisie, secteur privé) est vivement encouragée.

Ne peuvent participer à des appels à propositions, ni être bénéficiaires d'une subvention, les demandeur·euse·s :

- Qui sont en état ou qui font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou qui se trouvent dans une situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
- Qui, dans le cadre d'une subvention accordée par le PNUD ou autre organisation onusienne, ont été déclaré·e·s en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles.

Sont exclu·e·s de la participation à l'appel à propositions ou ne peuvent bénéficier d'une subvention, les demandeur·euse·s qui, au moment de l'appel à propositions et pendant son évaluation :

- Se trouvent en situation de conflit d'intérêts ;
- Ont fait de fausses déclarations lors de leur candidature à l'appel à propositions ou n'ont pas fourni les renseignements exigés au PNUD.

Éligibilité du projet de recherche

L'éligibilité des actions est déterminée par les conditions suivantes :

- La durée de la recherche ne peut pas être supérieure à 12 mois ;
- Les thèmes d'action doivent obligatoirement entrer dans le cadre des thématiques du présent appel à propositions présentées ci-dessus ;
- Les actions doivent être menées dans le cadre de la couverture géographique prévue (le territoire national tunisien) ;
- La recherche doit contenir un élément de collecte de données empiriques et d'interaction avec les sujets de la recherche.

Éligibilité des coûts

Seuls les "coûts éligibles" peuvent être pris en considération dans la subvention. Ils représentent les coûts réels, prévus par le projet et validés par le comité de pilotage.

Le comité de pilotage se réserve le droit de demander des clarifications quant au budget soumis pouvant donner lieu à des modifications du budget final approuvé. Le budget ne peut être modifié par la suite qu'avec l'accord explicite du comité de pilotage. En conséquence, il est dans l'intérêt du/de la demandeur-euse de fournir un **budget réaliste avec un bon rapport coût-efficacité**.

Toute dépense éligible devra être documentée par des pièces justificatives.

Coûts directs éligibles : Les coûts directs éligibles doivent respecter les critères suivants :

- Avoir été effectivement encourus pendant la période de mise en œuvre c'est-à-dire entre la date de démarrage (déterminée par la signature du contrat de financement) et la date de fin du projet ;
- Être indiqués dans le budget global estimé du projet ;
- Être nécessaires pour la mise en œuvre du projet financé par le PNUD ;
- Être identifiables et contrôlables : ils doivent notamment être enregistrés dans la comptabilité du bénéficiaire et déterminés conformément aux standards de comptabilité du pays ;
- Être raisonnables, justifiés et satisfaisant les exigences de bonne gestion financière, en particulier en termes d'économie et d'efficacité ;
- Les frais de télécommunication sont éligibles. Toutefois, ceux-ci ne devront pas dépasser 5% du total des coûts directs.

Coûts inéligibles : Les dépenses suivantes ne sont pas éligibles :

- Les dettes et les provisions pour pertes ou dettes ;
- Les intérêts débiteurs ;
- Les coûts déjà financés dans le cadre d'une autre subvention ;
- Les achats de terrains ou d'immeubles ;
- Les dépenses encourues antérieures à la date de début de mise en œuvre ou de la signature de l'accord ;
- Les crédits à des organismes tiers.

VI. CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS

Constitution des dossiers

Afin de présenter la demande, les demandeur-euse-s doivent :

- Effectuer leur demande en utilisant le formulaire complet de demande figurant à l'annexe 2 ;
- Respecter scrupuleusement le format du formulaire complet de demande et remplir les paragraphes et les pages dans l'ordre ;
- S'assurer que le formulaire est complet en utilisant la liste de contrôle du formulaire complet de demande (annexe 3). Les demandes incomplètes peuvent être rejetées ;
- Les demandes manuscrites ne seront pas acceptées.

Il est vivement recommandé de suivre les instructions suivantes :

- Il est à noter que seul le formulaire complet de demande sera évalué. Il est par conséquent très important que ce document contienne toutes les informations pertinentes concernant la proposition. Aucune annexe supplémentaire ne doit être envoyée.

Les demandeur·euse·s doivent soumettre le formulaire complet de demande (annexes 2, 2-1 et 2-2) conformément au modèle publié dans les présentes lignes directrices en version électronique, en plus de la liste de contrôle (annexe 3) et de la déclaration du/de la demandeur·euse (annexe 1).

Une lettre d'appui de la part du directeur de thèse, est indispensable pour les doctorant.e.s.

Les demandeur·euse·s doivent télécharger les documents via le lien suivant :

<http://procurement-notices.undp.org/>

Les documents seront aussi mis à disposition sur les sites du MESRS et de la CNLCT.

www.mes.tn

<http://www.cnlct.tn>

Questions de clarification

Toute question de clarification doit être partagée par écrit à cette adresse email :

propositions.tn.2023@undp.org

L'email doit avoir pour objet : « Question de clarification – Appel à propositions PNUD/Tarabot/02/2023 »

Chaque question et leurs réponses seront publiées au fur et à mesure sur le site :

<http://procurement-notices.undp.org/>

La date limite d'envoi des questions de clarification est fixée au 17 octobre 2023 ; les dernières réponses seront publiées le 20 octobre 2023.

Dépôt du formulaire complet de demande

Les dossiers de demande doivent être envoyés par voie numérique.

La date limite pour l'envoi est fixée au **22 octobre 2023 (23h59), heure de Tunis**.

L'e-mail d'envoi doit être adressé à l'adresse électronique suivante : propositions.tn.2023@undp.org

L'e-mail d'envoi doit avoir comme objet : « Appel à propositions PNUD/Tarabot/02/2023 »

Tout dossier de demande envoyé par d'autres moyens (par exemple par courrier ou par fax) ou à d'autres adresses que celles indiquées ci-dessus **sera rejeté**.

VII. PROCESSUS DE SELECTION ET D'EVALUATION DES DOSSIERS

Toutes les propositions de projets de recherche soumises par les demandeur·euse·s seront évaluées selon les étapes et critères décrits ci-après :

Etape 1 : Ouverture, vérification administrative et contrôle de l'éligibilité

La vérification de l'éligibilité est basée sur les pièces justificatives demandées dans le cadre des présentes lignes directrices. Elle consiste en l'examen de la conformité entre la déclaration du/de la demandeur·euse et les pièces justificatives fournies par ce·tte dernier·e. Toute pièce justificative manquante ou toute incohérence entre la déclaration du/de la demandeur·euse et les pièces justificatives pourra conduire sur cette seule base au rejet de la demande.

L'éligibilité du/de la demandeur·euse et du projet de recherche sera vérifiée sur la base des critères (voir conditions de participation) établis dans ces présentes lignes directrices. Si une des informations demandées fait défaut ou est incorrecte, la demande peut être rejetée sur cette seule base et ne sera pas évaluée.

Après la session d'ouverture et la vérification administrative, le PNUD enverra un e-mail à tou·te·s les demandeur·euse·s, leur indiquant si leur projet a été sélectionnée pour la suite de l'évaluation.

Etape 2 : Evaluation technique des demandes

Un comité d'évaluation réalise l'évaluation des dossiers de candidature présélectionnés à l'issue de la phase de vérification administrative. Les demandes complètes seront évaluées au regard de leur qualité, sur la base des critères d'attribution et d'évaluation (pertinence, méthodologie, faisabilité/efficacité, valorisation) de la grille d'évaluation ci-après.

Rubrique	Note maximum
1. Pertinence	30
1.1 Alignement aux thématiques des lignes directrices	15
1.2 Analyse de la problématique de recherche	5
1.3 Prise en compte de la dimension genre	5
1.4 Analyse des risques (sensibilité de la thématique)	5
2. Méthodologie	20
2.1 Clarté des questions et hypothèses de recherche	10
2.2 Clarté de la méthodologie et adéquation des outils de recherche	5
2.3 Intégration d'une approche pluridisciplinaire dans la question de recherche	5
3. Faisabilité et efficacité	25
3.1 Clarté et faisabilité du plan de travail	5
3.2 Compétences scientifiques des chercheur·euse·s	5
3.3 Rapport coût/efficacité (budget)	10
3.4 Accès aux sources d'information	5
4. Valorisation	25
4.1 Potentiel de transfert des méthodes et résultats de recherche dans d'autres contextes (transférabilité)	5
4.2 Intégration d'une stratégie multi-acteurs à travers un partenariat public et/ou privé	5
4.3 Potentiel d'incitation à l'action (utilité pratique)	15
TOTAL	100

Après l'évaluation des demandes complètes, un tableau agrégeant les scores attribués classés par ordre décroissant est établi. Les demandes ayant obtenu le meilleur score seront présélectionnées pour être évaluées par le comité de pilotage (étape suivante).

Chaque demande fera l'objet d'une fiche d'évaluation intégrant le score pour chaque critère et les remarques qualitatives justifiant la note attribuée, proposant une analyse critique des problématiques de recherche soulevées, et formulant des recommandations quant au plan de travail suggéré.

Afin de départager les initiatives présélectionnées, une session d'entretiens individuels de motivation et de présentation des projets sera organisée en vue de faciliter une compréhension

commune des projets de recherche, de discuter et de valider le plan de travail. En se fondant sur les remarques qualitatives des fiches d'évaluation fournies, ces réunions d'affinement se dérouleront autour d'une revue de la problématique et des questions/hypothèses de recherche, de la méthodologie développée, de l'efficacité du plan de travail et du potentiel de valorisation des recherches.

Le panel sera notamment composé de l'équipe du PNUD, représentant·e-s de la CNLCT, de la DGRS, du CERES et des membres du comité scientifique.

Une liste de réserve sera en outre établie suivant les mêmes critères.

Etape 3 : Sélection finale

Les demandes sélectionnées seront examinées et validées par un comité de pilotage composé de la direction générale de la recherche scientifique (MESRS), du CERES, de la CNLCT et du PNUD, avec l'appui du comité scientifique.

Les demandes ayant obtenu le meilleur score seront sélectionnées. Une liste de réserve sera en outre établie suivant les mêmes critères.

Etape 4 : Notification de la décision

Les demandeur·euse-s seront avisé·e-s par écrit de la décision prise par le comité de pilotage au sujet de leur demande.

Etape 5 : Cérémonie de signature et de lancement des projets de recherche

La sélection des 5 projets de recherche retenus sera sanctionnée par une cérémonie officielle de signature des contrats et/ou conventions de partenariat en présence des représentant·e-s du MESRS, de la CNLCT, du PNUD et du CERES.

L'atelier de lancement, première étape de la phase de suivi, intégrera les présentations détaillées de chaque projet de recherche sélectionné en vue d'ouvrir un débat sur les problématiques de recherche soulevées et de favoriser la mise en relation avec une communauté d'expert·e-s réunissant les chercheur·euse-s et praticien·ne-s de la prévention de l'extrémisme violent.

Le processus de sélection et d'évaluation suivra le calendrier indicatif suivant :

Etapes	Date
Publication de l'appel à propositions	06/09/2023
Journées d'information en ligne	11 au 15/09/2023
Date limite pour les demandes de clarifications au PNUD	17/10/2023
Dernière date à laquelle les clarifications sont données par le PNUD	20/10/2023
Date limite de soumission de la demande complète	22/10/2023
Notification de présélection	27/10/2023
Réalisation des entretiens individuels de motivation	02 et 03/11/2023
Notification de la sélection finale	08/11/2023
Cérémonie de signature	15/11/2023
Formation en gestion financière pour les projets retenus	16 et 17/11/2023